
Ville de ROYAN

Séance du 30 Avril 1963

OBJET :

63045

Le trente Avril mil neuf cent soixante trois, à 20 h 30 le Conseil Municipal de Royan s'est réuni en séance ordinaire au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de M. Hubert MEYER, Maire, d'après convocations faites le 26 Avril 1963

ETAIENT PRESENTS : MM. MEYER, MATRAS, BRENUSSEAU, ROCHEDEREUX, MOUCHOT GUILLAUD, LANUSSE, BISCAYE, MONGRAND, BERLAND, FONTANILLE, FIAHAUT, REIX, POUGET, GACHET, NARTEAU, BUJARD, GALLAND

Représenté : M. LAMOUE par M. MATRAS

Les conseillers présents forment la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 29 du Code Municipal procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. BUJARD ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Acquisition d'une nouvelle machine GESTETNER pour tirages.

La machine Gestetner qui était en service à la mairie jusqu'à présent est usagée et aurait besoin d'être remplacée.

Dans ce but il a été demandé à la maison Gestetner de présenter un nouveau modèle type "366", qui permet de ronéotyper, outre les tirages actuels, certains imprimés officiels et notamment les actes de l'état civil.

Le coût de cette machine est de 5.220 frs et la maison Gestetner accepte que le règlement s'effectue par tie sur l'exercice 1963, partie sur l'exercice 1964.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Considérant la nécessité de remplacer le matériel GESTETNER usagé,

Vu l'avis favorable de la Commission plénière du 26 Avril 1963,

DECIDE

de procéder à l'achat d'une nouvelle machine à ronéotyper type " 366 " matricule I C 7803, auprès des Etablissements Gestetner dont l'adresse est à Bordeaux, 8 Cours du 30 Juillet, au prix global de 5.220 francs.

que la dépense sera payée pour moitié, soit la somme de 2.610 frs sur l'exercice 1963, chapitre II, art. I intitulé "Frais de bureau de la Mairie", l'autre moitié devant être réglée sur les mêmes chapitre et article de l'exercice 1964 au cours du 1er semestre.

Fait et délibéré à ROYAN, les mêmes jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre MM. les Membres présents à la séance

Pour extrait conforme au registre

Pour le Maire
L'Adjoint Délégué
M. Matras
Maurice MATRAS



APPROUVÉ

ROCHEFORT-MER, le ~~13~~ MAI 1963
Le Sous-Préfet,

[Signature]